

Académie de Créteil
Année scolaire 2006-2007
Groupe de pratiques professionnelles
CPE

**RÔLE DU CPE DANS L'ACCOMPAGNEMENT
DE L'ELEVE DANS LE PROCESSUS DE
L'ORIENTATION**

Ont participé au présent travail :

Carole Van Renterghem, Cpe, (Coordinatrice) : Lycée Maximilien Sore (Cachan)
Kathy Susini, Cpe, Collège St Exupéry (Fresnes)
Lise Vorgy, Cpe, Collège Rosa Parks (Gentilly)
Nicole Sainte Rose Méryl, Cpe, (Collège Guy Moquet (Villejuif)
Adrien Kidiri, Cpe, (Lycée Professionnel Val de Bièvre (Gentilly)

Académie de Créteil : Groupe de réflexion sur les pratiques professionnelles, Cpe
Année scolaire 2006 / 2007

INTRODUCTION :

Alors que chaque année 20 % d'une classe d'âge quitte le système éducatif sans diplôme ni qualification, l'orientation devient une question majeure pour l'institution scolaire.

Compte tenu de cette évolution, il nous semble important de se demander comment se positionne le CPE dans l'accompagnement de l'élève dans son projet d'orientation.

D'un point de vue réglementaire, la circulaire de 1982 nous confère déjà un rôle dans le suivi de l'élève. Celle de 1989 nous positionne encore plus clairement : «*En collaboration avec les personnels enseignants et d'orientation, ils (les CPE) contribuent à conseiller les élèves dans le choix de leur projet d'orientation* ».

I) LES ENJEUX DE L'ORIENTATION

- Pour la société :

L'enjeu de l'orientation, pour la société, est essentiellement socio-économique. Économique puisqu'il s'agit de former des femmes et des hommes dont le monde économique a besoin. Sociale parce qu'il s'agit pour nous de permettre à nos élèves de réussir leur insertion professionnelle.

- Pour l'institution

L'enjeu est de pouvoir offrir aux élèves les meilleures conditions de réussite possibles en leur donnant accès à des choix de filières qui les valorisent.

Afin de répondre à ces enjeux, il importe d'abandonner la pratique qui consiste à « coller » une étiquette aux élèves. A ce titre, l'éducation au choix est primordiale pour rendre les élèves réellement responsables de leur orientation.

- Pour l'élève à très court terme :

Il est clair que plus tôt l'élève réfléchit à son projet, plus il a une idée précise de ce qu'il veut faire et plus il acquiert la capacité et l'envie de se donner les moyens de son ambition et à terme de sa réussite.

Les objectifs :

- Cela permet de remotiver l'élève pour sa poursuite d'étude,
 - Également une insertion sociale souhaitée, voulue, acceptée et donc positive.
 - Avoir une vision du monde du travail différent selon que le métier est aimé ou pas
 - Enfin, avoir une meilleure adéquation *demande/marché du travail*.
- #### - Au plan philosophique :

L'enjeu est celui du bonheur de chacun, de la réussite individuelle et de la cohésion sociale qui en découle.

II) DE L'IMPORTANCE DU PARTENARIAT

- Parce que les textes nous l'imposent

Avec le passage d'une conception mécaniste de l'orientation (ajustement entre la formation et l'emploi) à une éducation au choix d'orientation, la loi d'orientation du 10 Juillet 1989 introduit d'ores et déjà la notion de partenariat. Le texte est clair : « *Les élèves élaborent leur projet d'orientation scolaire et professionnelle en fonction de leurs aspirations et de leurs capacités avec l'aide des parents, des enseignants, des personnels d'orientation et des professionnels compétents. Les administrations concernées, les collectivités territoriales, les entreprises et les associations y contribuent* ».

Plus tard les circulaires de 1996 mettront en place une éducation à l'orientation qui devrait contribuer largement à la réussite de l'élève par l'élaboration de son projet et la définissent ainsi: « Education à l'orientation : la construction du projet individuel d'orientation est un processus complexe susceptible d'évolution et d'adaptation permanente. Il est préparé au sein de la communauté éducative ».

La nécessité d'un partenariat est posée.

- Parce ce que la réalité du terrain nous l'impose :

Ces mêmes circulaires prévoient également une mise en œuvre concertée intégrée au projet d'établissement.

L'ensemble des actions concourant à l'éducation à l'orientation constitue donc maintenant un axe du projet d'établissement.

De fait lorsque nous accompagnons un élève, nous nous intégrons dans une action plus globale dont les grandes modalités sont explicitées dans ce projet et doivent nécessairement être mises en synergie par tous les partenaires.

Plus concrètement, nous sommes souvent sollicités sur le terrain de l'orientation et nous sollicitons également nos partenaires.

Sollicités nous le sommes par les autres membres de la communauté éducative du fait des relations privilégiées que nous entretenons avec le jeune et sa famille et du fait aussi des connaissances que nous avons de ses difficultés et de ses motivations. De plus notre habitude du fonctionnement des procédures, notre connaissance de l'offre de formation et notre disponibilité nous désignent souvent comme personne ressource de l'établissement pouvant créer du lien.

Sollicitant nous le sommes également auprès de nos partenaires internes et externes à l'établissement lorsque nous repérons dans le cadre du suivi de nos classes des jeunes nécessitant un conseil en orientation.

Nous intervenons donc au niveau de cette phase d'individualisation dans le cadre de conseils, d'écoute, d'attitudes et d'actions quotidiennes. Nous partageons et nous collaborons nécessairement et obligatoirement sur ce champ d'intervention avec les COP (ou les CIO s'il

n'y a pas de COP dans l'établissement) , les professeurs principaux, les parents et l'extérieur notamment en ce qui concerne les partenaires externes dans l'optique de nouer un partenariat avec des représentants du monde économique et socio professionnel pour enrichir la connaissance et modifier les représentations que peuvent avoir les élèves sur le monde du travail.

Outre les conseils individualisés, nous sommes également partie prenante dans cet accompagnement de l'élève en relation avec nos partenaires de la communauté éducative (chef d'établissement, professeurs, documentalistes, professeurs) quand il s'agit d'actions plus spécifiques et plus globales qui vont permettre une meilleure connaissance des métiers et des formations. Elles peuvent prendre la forme d'actions collectives (forum des métiers, forum de l'orientation, rencontre 3^{ème}/2^{nde}, stages en entreprise, en LP) auxquelles il nous est demandé de participer soit pour l'organisation, soit pour mettre à contribution le réseau de relations que nous entretenons avec les partenaires extérieurs et/ou des anciens élèves.

Ces actions plus spécifiques peuvent également se réaliser au niveau d'une classe et prendre la forme d'heures de vie de classe que nous pouvons organiser avec le professeur principal et la COP sur un sujet consacré à l'orientation (par exemple : séances centrée sur la connaissance de soi, l'exploration des intérêts..)

Il est donc bien évident au vu de ce que nous vivons tous les jours dans nos établissements que cette démarche d'éducation à l'orientation doit être portée par toute une équipe pour que l'élève puisse être appréhendé dans sa globalité. La mission du CPE en matière d'accompagnement de l'élève dans le processus de l'orientation n'a de sens et n'est possible que si elle est mise en cohérence avec les compétences de chacun. Compétences de chacun qui vont s'exprimer par des contenus différents et sous des formes différentes mais qui s'inséreront toujours dans le cadre d'une progression élaborée par l'équipe éducative.

III) DES FREINS AU PARTENARIAT :

Deux pistes :

- Le nombre et la présence des COP dans les établissements :

Le nombre de COP, leur manque de temps de présence dans les établissements ainsi que la multiplicité des tâches dont ils ont la charge apparaissent comme un frein à un partenariat efficace.

Tout un travail qui ne peut pas être mené à bien. D'où des questionnements :

- le COP a un rôle à jouer dans la formation des équipes éducatives dans le domaine de l'orientation : c'est rarement le cas.
- Bien que le champ d'action soit partagé avec les membres des équipes éducatives il demeure une personne ressource importante en matière d'orientation : à raison d'une ½ journée et un jour par semaine dans un établissement, c'est difficile d'être identifié comme tel (CPE qui prend la « place »)
- Un travail sur les représentations est indispensable et ne doit pas être réservé aux seuls élèves mais aussi toucher les familles et les équipes éducatives : comment ? Faut il définir des actions prioritaires ?

- Les équipes éducatives doivent-elles et peuvent-elles s'impliquer davantage pour pallier cette carence ? Et les parents ?
- Y a-t-il des élèves dont le suivi est prioritaire ?

- Des partenariats difficiles avec les familles :

Nécessité de poser un nouveau texte pour inciter « fortement » la famille à participer activement aux décisions d'orientation (BO du 21 Décembre 2006 : Mise en place d'un entretien d'orientation au bénéfice des élèves de troisième – document joint)

- Le travail avec la famille n'a pas pu être fait lors du cursus collège : constat d'échec (nécessité de formaliser un rendez-vous par un texte) – Des questionnements par rapport à ce texte et aux partenariats :
- C'est un entretien conduit par le professeur principal en associant le cas échéant les COP et les autres membres de l'équipe éducative (qui du CPE ? Pourquoi le cas échéant ? La répartition sera évaluée par le professeur principal, pourquoi ? Evaluer comment ?)
- N'est ce pas trop tard dans la scolarité de l'élève pour « imposer » cet entretien aux familles ?

IV) QUAND LA MACHINE S'ENRAYE : ANALYSE DE CAS SPECIFIQUES.

1 - L'affectation vers les structures adaptées ou spécialisées : Une orientation minoritaire mais indispensable.

Si l'enjeu central du collège unique est bien de parvenir à accueillir toute une classe d'âge dans un seul et même type de structure, personne ne nie le fait que certains de nos élèves de 6ème semblent avoir besoin d'autres modalités d'enseignement, parfois complétées par une prise en charge médicale. Il ne s'agit donc pas d'élèves qui posent de « simples » problèmes de comportements, mais bien de ceux qui arrivent au collège avec d'immenses difficultés psychologiques, qui pénalisent à la fois la réussite scolaire et la relation aux autres, difficultés qu'on appelle troubles de la personnalité ou du comportement selon les cas.

Ces troubles préexistent à l'entrée en 6ème. Mais les acteurs de l'école élémentaire font parfois le choix de se donner un temps d'évaluation plus long avant d'envisager un autre projet que celui de la scolarité ordinaire, sans doute parce qu'ils espèrent, et c'est normal, que ces difficultés soient transitoires. A l'école élémentaire, le choix de construire un projet d'enseignement spécialisé est aussi, très souvent, retardé par la demande des parents de prolonger la scolarité banale pour permettre à leur enfant de progresser, en particulier quand une prise en charge (par un psychiatre ou un thérapeute) est déjà mise en place. Il semble logique de permettre aux soins d'apporter des résultats. On sait aussi combien il est douloureux, pour les parents, d'accepter l'idée que leur enfant souffre de troubles lourds et handicapants pour la poursuite d'une scolarité ordinaire.

Bref, ces difficultés ne font, en règle générale, qu'augmenter à l'entrée en 6ème. En effet, au collège, l'organisation du temps et de l'espace se complique, le nombre et la diversité des enseignants font exploser les problèmes relationnels et l'entrée dans la puberté renforce ces difficultés. La structure collège ne permet pas de réussir l'intégration de ces enfants en classe banale. C'est pourquoi il existe des structures plus adaptées (UPI, ITEP, hopitaux de jour) qui permettent de scolariser ces enfants dans les meilleures conditions possibles. Mais le parcours qui conduit un enfant de la classe ordinaire, dans laquelle il est en souffrance, à une structure où ses difficultés vont pouvoir être prises en compte, est semé d'embûches.

A l'entrée en 6ème, ces élèves sont souvent repérés par le CPE. Ce dernier n'est évidemment pas légitime pour poser un diagnostic, mais il joue un rôle important dans le repérage, la prise en charge et la construction -avec les autres membres de l'équipe éducative- d'un projet de scolarité adaptée pour les élèves souffrant de troubles du comportement ou de la personnalité. Selon les cas, ce projet se fait avec l'accord des parents ou nécessite un gros travail préalable pour accompagner les parents, du déni, ou du refus, jusqu'à la prise en compte des difficultés réelles et à l'adhésion aux propositions de l'équipe.

Par ailleurs, nous sommes actuellement confrontés à la complexité du montage de dossier auprès de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). En effet, la saisine de la MDPH doit être faite par les parents eux-mêmes, à condition que l'enfant bénéficie déjà de soins afin qu'un diagnostic puisse être posé par un médecin. Rares sont les parents qui adhèrent immédiatement et complètement au projet. On arrive donc fréquemment à un blocage du processus.

Quand on parvient finalement à monter un dossier, le délai avant l'affectation d'un élève dans une structure donnée est souvent de plusieurs mois.

Pour conclure, précisons que ces quelques éléments de réflexion sont le fruit d'une pratique quotidienne en collège. Chaque année, nous sommes confrontée à des situations d'élèves en grande souffrance, dont l'attitude est aussi une réelle entrave au fonctionnement des classes, voire au bien être des autres élèves. On ne peut pas parler d'intégration scolaire puisque le handicap de ces enfants n'est pas pris en charge. Pourtant, on peut penser que leur permettre de poursuivre un parcours scolaire au sein du collège unique -dans une structure spécifique- est une solution pour favoriser leur intégration. Mais celle-ci ne peut se faire à moyens constants. Chacun de ces élèves a besoin d'un parcours individualisé, pour ce qui est de la prise en charge en « vie scolaire » autant que pour les apprentissages.

2 - Osons La Seconde :

A l'articulation du collège et du lycée, au seuil de la scolarité obligatoire, l'entrée en seconde est toujours un moment délicat. La seconde générale nécessite un travail personnel accru par rapport à la troisième, combiné à une adaptation à un cadre nouveau, celui du lycée. Elle demande plus d'organisation et d'autonomie dans le travail, pour lesquels les élèves ne sont pas toujours prêts.

Si les élèves font toujours l'objet d'un suivi attentif de la part de la communauté éducative, il n'en reste pas moins que beaucoup échouent à l'entrée du lycée.

Le propos n'est pas ici d'analyser les raisons qui poussent les conseils de classe de fin de 3^{ème} à accorder le passage d'élèves déjà en difficulté en classe de seconde. Nous ne

pouvons que déplorer la situation d'échec dans laquelle se trouvent certains de nos élèves en seconde.

Dans le meilleur des cas, les élèves en échec en fin de seconde choisissent une réorientation en lycée professionnel ou un redoublement et ne perdent qu'une année. Mais ils arrivent aussi qu'à l'issue d'un redoublement de seconde générale, les élèves n'obtiennent toujours pas le passage en 1^{ère} ; ils sont alors moins prioritaires que les élèves de 3^{ème} ou de seconde (non doublants) : leur affectation en LP devient plus problématique.

Que deviennent alors ces élèves qui ne trouvent pas de place dans les spécialités professionnelles finalement choisies alors que nous ne pouvons plus les maintenir dans le cursus général ? Doit-on accepter de ne leur offrir qu'un choix par défaut ? (Ils ne prendront que les places en BEP dont les élèves de troisième et de « première » seconde n'auront pas voulu). Doit-on accepter qu'ils sortent du système scolaire sans qualification ? Somme toute, est-ce à dire qu'on leur refuse le droit à l'erreur ?

3) L'adaptation de la scolarité aux élèves primo arrivants : Les conditions de la réussite.

La notion d'hétérogénéité, prend tout son sens dans ces classes, où des élèves de culture, de nationalité et de niveaux scolaires différents se côtoient.

La présence d'une classe d'accueil au sein d'un collège, amène très souvent l'équipe éducative à prendre des décisions d'orientation, de préférence au moment des conseils de classe, mais aussi tout au long de l'année scolaire. Il s'agit avant tout de suivre l'élève dans son évolution des apprentissages, notamment de la langue française, et de répondre au moment voulu, à une situation d'apprentissage lui permettant d'intégrer le « cursus normal » ; La notion *d'accompagnement de l'élève dans le processus d'orientation* dans ce domaine est plus que confirmée.

Au-delà de ces actions, il existe une forme d'orientation plus subtile et peut être moins perceptible, mais qui n'en demeure pas moins de l'orientation, et qui consiste à mettre en place pour chaque élève un emploi du temps adapté. Ce dernier obéit aux critères relatifs aux capacités de l'élève, mais aussi et principalement au projet d'orientation de l'élève.

Dans toutes ces situations et à chacune des étapes, le C.P.E joue un rôle non négligeable dans l'intégration de l'élève au sein, soit d'une classe « ordinaire », soit dans le collège : accueil des parents et de l'enfant, visite du collège, intégration dans la classe... Mais on retrouve également le C.P.E dans sa fonction de collaborateur avec le professeur principal et les familles, et souvent aussi dans son rôle de médiateur auprès des acteurs de l'équipe éducative.

Dans ces classes, où l'orientation est encore plus présente au quotidien dans la vie des élèves, on peut parler d'une orientation adaptée, d'une part à l'élève (niveau de connaissances et de compétences), et d'autre part aux possibilités qui peuvent leur être offertes (adaptation des emplois du temps en fonction des moyens).

Il faut donc être conscient que cette adaptation est possible à deux conditions, d'une part, qu'il existe une volonté de l'établissement scolaire de répondre aux besoins de ce type de public, (inscription au projet d'établissement), et que d'autre part, l'équipe pédagogique partage cette volonté. On comprend alors que la marge de manœuvre des actions du C.P.E, s'inscrit dans ce contexte et que celui-ci ne peut être exclu de ce domaine où orientation rime avec accompagnement adapté aux besoins des élèves.

CONCLUSION :

Lorsqu'on sait que chaque année, 20% d'une génération, soit environ 150 000 élèves, sortent du système éducatif sans diplôme et sans qualification, la question de l'accompagnement de l'élève dans le processus d'orientation demeure plus que jamais un sujet d'actualité. Un sujet crucial qui doit mobiliser toute la communauté éducative et tous les partenaires de l'éducation.

La diversité des établissements scolaires et l'hétérogénéité des élèves révèlent les difficultés du C.P.E à se positionner et à devoir s'adapter à un contexte scolaire en mutation : un public divers avec des attentes qui se veulent de plus en plus exigeantes face à un monde du travail incertain, des attentes individuelles et familiales qui se font pressantes et par conséquent des écarts qui se creusent aussi bien au niveau des élèves que des établissements scolaires.

On peut donc s'interroger, à juste titre, sur ce qu'est amené à devenir la mission du C.P.E dans le domaine de l'orientation depuis les circulaires de 1982 et de 1989. Le dernier rapport d'inspection souligne le caractère inévitable d'un changement. Le dernier texte paru sur l'orientation en collège ne nous cite plus comme acteur à part entière de l'orientation. De quelle évolution parle-t-on ? Vers quoi se dirige-t-on ? S'agit-il d'une prise en compte de la réalité dans les établissements scolaires, afin d'y répondre au mieux, ou d'une totale remise en question de ce qui constitue l'essence même du métier de C.P.E ?

Les décisions prises dans ce domaine détermineront le rôle et la place « qu'on voudra » bien accorder au C.P.E dans le domaine de l'orientation. Alors, doit-on craindre le pire ?...